

CHARTRE DU GR21

Objectif Global du GR21

- ✚ Le GR21 (Groupe de Réflexion sur le 21^{ème} siècle) est un collectif de citoyens bénévoles animés d'une volonté commune de réfléchir, d'agir et de communiquer au sujet d'actions simples et peu coûteuses **favorisant l'insertion sociale des jeunes**, notamment en luttant contre l'échec scolaire.
- ✚ La démarche du GR 21 **est exclusivement altruiste, dans l'intérêt général et avec l'esprit de solidarité, d'équité et de citoyenneté active.**

Le GR21 est indépendant.

- Il **conçoit, expérimente et réalise des actions complémentaires** aux réalisations en place, pour régler des problèmes, avec ses partenaires institutionnels, associatifs ou privés. Il n'intervient pas dans leur activité habituelle.
 - Il **essaie sa démarche** en mettant en relation des partenaires et en transmettant son savoir-faire à d'autres entités animées d'objectifs conformes à ses concepts.
 - Il **favorise les liens, entretient le dialogue** afin d'amplifier les effets de ses **actions**.
- Dans ce cadre, il participe activement à la recherche de bénévoles au profit d'associations.

Fonctionnement

- La réflexion et la créativité du groupe sont fondées sur des **débats contradictoires, l'indépendance de pensée** de ses membres et leur **libre expression**.
- Les **décisions du GR21 sont collectives** (membres présents aux réunions plénières).
- Les idées exprimées et les propos tenus au nom du groupe, dans les documents, conférences, débats et réunions sont **l'expression consensuelle** de ce groupe.
- Toutes les idées, les propositions et les productions documentaires issues du GR21 constituent son patrimoine collectif avant d'être versées au domaine public, où elles sont accessibles sur le site : www.gr21.fr .

L'utilisation du nom et de la symbolisation du GR21 par autrui est soumise à l'accord de l'ensemble de ses membres.

L'intégration d'un nouveau membre suppose une cooptation par l'un des membres du groupe et l'acceptation des autres après sa rencontre. Elle présuppose des actions personnelles et (ou) sa participation à des actions du GR21.

Comportement

- Les membres du GR21 s'imposent, lors de toute activité pour le groupe, un comportement personnel marquant le respect des règles excluant toute discrimination quelle qu'elle soit.
- Ils s'engagent à ne pas utiliser à des fins commerciales ou politiciennes, la production du GR21.

L'adhésion à la présente charte est une condition indispensable à l'intégration dans le GR21